

Procès verbal du conseil municipal

du lundi 12 décembre 2022 à 19 heures

L'an deux mille vingt-deux, et le douze décembre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 6 décembre 2022

<u>Présents</u>: M. CHEVALIER Gérard, Mme VUIGNIER Alexandra, M. LOYE Rémy, Mme LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel-Éric, , Mme BERTINEAU Christiane, Mme DUMAS Michelle, M. FERIOLO Flavien, M. NUSSBAUM Frédéric,

Mme POLITO Chloé, M. SMITH Thierry, Mme HUSSON Audrey, Mme BOUSQUET Béatrice, M. PHILIP Alexandre.

Secrétaire de séance : M. BOUCAULT Michel-Éric

Absente représentée : Mme BURILLO Florence (procuration à Mme LAURENT Amélie)

<u>Absent excusé :</u> M. BERNARD William <u>Absent :</u> M. DIEUDONNE Michel

• Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 août 2022

Pour mémoire les points à l'ordre du jour de conseil étaient :

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2022
- 2. Attribution du marché (MAPA) de fourniture et livraison froide de repas pour la cantine scolaire
- 3. Application du Régime Forestier Restructuration de la consistance foncière de la forêt communale de CONNAUX
- 4. Modification des tarifs des services périscolaires du logiciel Portail « Famille »
- 5. Contrat fourrière SACPA
- 6. Instauration du « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de la collectivité
- 7. Information des décisions modificatives n°2022-001 et 2022-002 du 29 juin 2022
- 8. Questions diverses

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1/ Subventions associations 2022

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Associations et sport » s'est réunie le 9 novembre dernier, afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions des associations, comme chaque année. Il laisse la parole à M. CHEVALIER rapporteur de cette commission afin d'exposer leur travail et les propositions de subventions pour lesquelles le conseil municipal doit délibérer.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions à verser en 2022, pour un montant total de 15 805€, selon le détail présenté par Gérard CHEVALIER.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (15 voix « pour », 1 sortante : Mme LAURENT représentante d'une association avec procuration pour Mme BURILLO)

2/ Convention de mise à disposition du Centre Lucien Laville

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition d'une salle communale pour le Centre Lucien Laville. Cette convention détermine les conditions d'utilisation, la sécurité, la responsabilité, la non-responsabilité de la commune, les dispositions d'utilisation, les pièces à fournir et l'engagement signé de l'utilisateur de la salle.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (16 voix « pour », 1 abstention : M. BURILLO)

3/ Règlement Salles du Centre Lucien Laville

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de revoir le règlement permanent d'utilisation des salles du Centre Lucien Laville datant du 15 décembre 2015. Ce projet de règlement propose plusieurs changements, notamment une augmentation du tarif des locations et un renforcement de certaines règles (fumigènes, feu d'artifice, armoire électrique...)

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Modification tarifs Centre Lucien Laville

Monsieur le Maire propose, en raison de la conjoncture actuelle, d'augmenter les tarifs de location du Centre Lucien Laville à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

Désignation	Tarif en €	Imputation comptable	Justificatif
Habitants de Connaux			
Salle 1 week-end	400	752	Journal à souche
Salle 1 journée ou soirée en semaine sauf le vendredi	300	752	Journal à souche
Caution salle 1	2000		
Salle 2 week-end	200	752	Journal à souche
Salle 2 journée ou soirée en semaine sauf le vendredi	150	752	Journal à souche
Salle 2 vendredi soir	150	752	Journal à souche
Caution salle 2	1000		
Ensemble complexe week-end	550	752	Journal à souche
Caution ensemble complexe	3000	752	Journal à souche
Gratuité pour les associations			

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (16 voix « pour », 1 abstention : M. BURILLO)

5/ Extinction éclairage public

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en vue de maîtriser les consommations d'énergies et de lutter contre la pollution lumineuse, l'extinction de l'éclairage public sera prolongé d'une heure de plus soit de 23h00 à 6h00 du matin durant la période d'hiver.

M.LOYE propose de fixer le nouvel horaire d'extinction à partir du lundi 2 janvier 2023.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (16 voix « pour », 1 abstention : Mme LAURENT)

6/ Délégation au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) de la diffusion des données adresses de la commune sur le site national de l'adresse pour l'alimentation de la Base Adresse Nationale (BAN)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le SiiG a entrepris de constituer puis de maintenir une base de données des voies et des adresses dénommée Base Adresse Territoriale (BAT) en collaboration avec ses communes adhérentes.

Par son adhésion au SiiG, la commune délègue la gestion technique des données voies et adresses au syndicat qui s'est engagé à maintenir les dispositifs d'animation et les dispositifs techniques permettant la disponibilité d'une BAT de grande qualité.

Une délibération telle qu'elle est proposée, permet au SIIG de se substituer aux communes uniquement pour la mise à jour des adresses numériques des Base d'Adresses Nationale (BAL) qui alimentent la BAN sans être dépositaire d'aucune compétence particulière. Le SIIG jouerait ainsi pleinement son rôle d'intermédiaire technique neutre.

Les communes qui délègueront la mise à jour des adresses au SIIG seraient ainsi dispensées de devoir régulièrement publier leur BAL pour que la BAN soit à jour des dernières modifications.

Le SIIG répondrait ainsi à l'allègement des charges et des procédures qui pèsent sur les Mairies en termes de portée à connaissance des modifications d'adressage.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/SMEG Ancienne route de Cavillargues tranche 2 (22-010)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux de l'ancienne route de Cavillargues tr2 sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) nécessitant le lancement des études correspondantes.

Monsieur le Maire propose de :

- 1. Prendre acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- 2. Approuver le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- 3. S'engager, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
 - Électricité 22-010-REN : 1 560,00 € TTC
 - Eclairage public 22-010-EPC: 600,00 € TTC
 - Génie civil Télécom 22-010-TEL: 420,00 € TTC
- 4. Autoriser le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.
- M. CHEVALIER demande la date de fin des travaux. M. BOUCAULT explique que l'entreprise n'ayant toujours pas reçu le transformateur, le chantier a pris du retard. Il reprendra certainement courant janvier.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

8/SMEG Renforcement BTA poste Centre tranche 2 (22-040)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux de renforcement BTA Poste Centre Tranche 2 sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) nécessite le lancement des études correspondantes :

Monsieur le Maire propose de :

- 1. Prendre acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- 2. Approuver le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- 3. S'engager, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
 - Électricité 22-040-REN : 864,00 € TTC
 - Eclairage public 22-040-EPC: 250,80 € TTC
 - Génie civil Télécom 22-040-TEL: 216,00 € TTC
- 4. Autoriser le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

9/ Création de poste B 17h30

Au regard de l'efficacité et du travail fourni par l'agent actuellement en contrats à durée déterminée et vu la nécessité d'effectuer une création d'emploi au sein du service administratif, Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la commune.

M. NUSSBAUM demande plus de précision sur le besoin de cette création. Mme VUIGNIER expose la finalité de la création de poste : contrat actuel à durée déterminée transformé en contrat indéterminé.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

10/Tableau des emplois

Le tableau des emplois de la collectivité est régulièrement mis à jour, pour refléter de façon sincère, les emplois de la collectivité effectivement pourvus ou représentant des besoins identifiés.

Pour faire suite à la création de poste pour laquelle le conseil municipal vient de délibérer, Monsieur le Maire propose d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs des services municipaux tel qu'il est présenté en annexe du projet de délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

11/Décision modificative n°4

Afin d'ajuster les crédits ouverts au BP 2022 notamment pour les dépenses supplémentaires effectuées, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'adopter une 4ème décision modificative.

M. FERIOLO demande des précisions. Mme VUIGNIER justifie la décision modificative par le remplacement des ampoules en ampoules Led à l'école et au Centre Lucien Laville. Le budget restant de la cantine servira à payer ces travaux.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/ Motion de soutien AMF finances locales

Concernant la crise énergétique, Monsieur le Maire propose de soutenir les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
 - Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence quels que soient leur taille ou leur budget.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/ SIVU YEUSERAIE retrait de la communauté de communes Pays d'Uzès

La CCPU a délibéré en date du 30 mai 2022 décidant son retrait du Syndicat de l'Yeuseraie. Le Comité Syndical du SIVU de l'Yeuseraie a également délibéré en date du 30 septembre 2022, acceptant le retrait de la CCPU du Syndicat de l'Yeuseraie à compter du 1^{er} janvier 2023. Comme suite au courrier du SIVU de l'Yeuseraie en date du 24 octobre 2022 demandant aux Conseils Municipaux de chaque commune membre du SIVU de l'Yeuseraie, de délibérer pour entériner cette décision, Monsieur le Maire propose de valider ce retrait.

M. CHEVALIER et M.LOYE, délégués au Comité Syndical du SIVU de l'Yeuseraie, explique l'objet de la délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

14/ Règlement garderie

Le règlement intérieur des services périscolaires a été remis à jour afin de s'adapter au mieux aux besoins des parents. Les changements portent sur le délai de réservation pour les garderies qui a été assoupli :

- Garderie du matin : la veille jusqu'à 22h00,
- Garderie du soir : le jour-même jusqu'à 13h00,
- Cantine: le vendredi jusqu'à 10h00 pour la semaine suivante.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce règlement intérieur.

Mme HUSSON et M. NUSSBAUM demande plus d'explications sur le délai de commande des repas. Mme LAURENT expose l'organisation mise en place pour les réservations et les choix effectués de fonctionnement avec le prestataire. Elle précise également que le remboursement des annulations se fait sur présentation d'un justificatif médical.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (14 voix « pour », 1 « contre » : M. NUSSBAUM, 2 abstentions : Mme DUMAS et Mme HUSSON)

15/ Annexion du nouveau PPRI au PLU

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation est un outil de gestion des risques naturels qui cartographie les risques d'inondation et qui réglemente l'urbanisation dans les zones exposées. Le PPRi est élaboré sur décision du Préfet par les services de l'État. Il est établi en étroite concertation avec les collectivités.

Le PPRi approuvé doit être annexé aux documents d'urbanisme (POS/PLU) et il vaut servitude d'utilité publique et s'impose à tous (État, collectivités, particuliers, entreprises, etc...). Le PPRI interdit les constructions nouvelles en zone rouge et les autorise sous certaines conditions en zone bleu. Le PPRI prescrit également, pour le bâti existant, des mesures obligatoires et des recommandations permettant de diminuer la vulnérabilité.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Connaux.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

16/Questions diverses

- Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal du départ de la Secrétaire Générale pour cause de mutation à compter du 1^{er} janvier 2023. Il remercie les secrétaires pour la préparation de ce conseil, en dépit de cette « période de flottement ».
- Monsieur le Maire propose un nouveau Conseil Municipal en date du vendredi 16 décembre 2022 à 18h00.
- M. PHILIP demande si l'envoi des convocations du conseil municipal par voie postale est obligatoire. Monsieur le Maire explique le déroulement de la communication d'un conseil municipal aux élus : par voie postale et par voie dématérialisée. M. BURILLO précise que l'envoi par voie dématérialisée impliquerait l'utilisation d'un logiciel spécifique trop coûteux.
- M. NUSSBAUMinforme qu'un 2ème site de compostage a été mis en place chemin des côtes dans les grands pins. Un représentant de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien sera présent sur place le mardi 13 décembre 2022. Il demande à ce que la mairie effectue une communication à ce sujet.
- Mme LAURENT informe également qu'un site de compostage est présent à l'école Robert Terral.
- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la date de l'apéritif de Noël pour les agents communaux.
- Mme VUIGNIER propose que les invitations aux événements ne soient plus adressées par voie postale mais par voie dématérialisée.
- M. PHILIP demande la procédure pour effectuer une demande à Monsieur le Maire en mairie.
- Mme HUSSON demande si l'assemblée à connaissance d'un repreneur pour le bar de la Tour. Monsieur le Maire répond qu'une personne intéressée est actuellement dans les démarches administratives en vue de l'acquisition.
- Monsieur le Maire précise que le commerce l'Essentiel devrait rouvrir au public fin janvier 2023.
- Mme DUMAS demande si une personne va reprendre le commerce du Perroquet. M. BOUCAULT lui répond que non.
- Mme COURT sollicite des informations sur la date d'ouverture de la pharmacie. Monsieur le Maire lui répond que cela sera probablement en janvier sous réserve.
- M. CHEVALIER expose que le pôle médical accueillera probablement à partir de mi-janvier 2 cabinets d'infirmières ou 2 kinésithérapeutes ou 1 diététicien ou 1 sage-femme.
- M. LOYE explique que des administrés demandent la mise en place de big bag sur la commune pour leurs végétaux. M. BOUCAULT propose de fixer une limite d'âge pour les ayants droit dans le cas où un dispositif serait instauré. Monsieur le Maire indique que cela n'est pas prévu et n'est pas en faveur de ce service.
- M. BURILLO remercie le comité des fêtes, l'association des parents d'élèves et l'association des commerçants pour l'organisation et le déroulement du marché de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance, Michel-Eric BOUCAULT Le Maire, Stéphane MAURIN

4